

RAPPORT INTERMÉDIAIRE DU CONSEIL D'ETAT AU GRAND CONSEIL

sur le postulat Yves Ferrari et cts - Une restauration à base d'aliments locaux et de saison - un tout premier pas alimentaire vers la société à 2'000 W - demande de report d'une année le délai de réponse

Rappel du postulat

Le présent postulat demande au Conseil d'Etat d'élaborer une stratégie volontariste visant à instaurer une alimentation favorisant la consommation de produits locaux et de saison, en particulier dans les lieux de restauration sur lesquels il a prise (ex. au service des employés de l'Etat et des étudiants/apprentis dans le canton), ainsi que d'encourager les restaurants d'entreprises à le faire.

Dans son programme de législature, le Conseil d'Etat souhaite faire converger les politiques publiques, les programmes et les projets vers les objectifs de la "société à 2000 watts" afin de réduire les émissions de CO2 permettant de limiter le réchauffement climatique. Pour ce faire, elle concentre son action sur l'aménagement du territoire, les constructions, la mobilité, l'efficacité énergétique et le recours accru aux énergies renouvelables. Un aspect important de notre impact climatique reste cependant en retrait : l'alimentation. En Suisse, elle représente pourtant 30% de notre empreinte écologique et 17% de nos émissions de gaz à effet de serre. Celles-ci sont causées par la production, le transport, la transformation et la vente des denrées alimentaires. Une part importante des émissions est due aux transports de produits alimentaires venant de régions lointaines et à la conservation de produits qui ne sont pas de saison.

Ces émissions de CO2 peuvent être minimisées, pour une part, par une alimentation locale et de saison qui est moins énergivore. Des progrès appréciables ont été réalisés dans le domaine de l'équilibre alimentaire des plats cuisinés, avec notamment le label "Fourchette verte" largement utilisé. Cependant, un des domaines dans lesquels les efforts sont encore insuffisants est celui de l'impact de nos habitudes alimentaires sur notre consommation énergétique et donc de notre impact sur les émissions de CO2. Trois attitudes sont à l'origine de l'essentiel de ce phénomène :

- la consommation d'aliments importés de régions lointaines ;
- l'achat d'aliments hors saison qu'il faut conserver dans une chaîne du froid ;
- le recours trop fréquent à des plats pré-cuisinés lourdement conditionnés.

Rappelons que consommer des aliments locaux et de saison s'avère "gagnant-gagnant", tant pour le consommateur qui découvre les richesses et la qualité des aliments locaux que pour le producteur local qui bénéficie de nouveaux marchés.

Pour notre canton, ce postulat s'inscrit parfaitement dans la volonté de diminuer l'énergie grise consommée par la population afin de s'approcher de la société à 2000 W et de soutien à l'agriculture

locale en diminuant les importations d'aliments ne pouvant être cultivés ou produits localement, de même que ceux qui ne sont pas de saison. Les aliments concernés sont aussi bien les céréales, les fruits, les légumes que la viande. Cette dernière pourrait, dès lors que le marché local ne suffit plus à combler la demande, ne pas être dans chacun des menus proposés ou être l'occasion pour le Conseil d'Etat de s'interroger sur la filière viande de proximité.

Il va de soi que la notion de local ne se limite pas strictement aux frontières cantonales ou nationales et que cette notion ne peut en aucun cas s'appliquer à des aliments ne se cultivant pas sous nos latitudes. Pour autant qu'ils soient nécessaires à l'équilibre et à la découverte des goûts, les ananas, bananes, etc., pourront continuer d'être cuisinés dans les lieux de restauration sur lesquels l'Etat a prise. Il ne s'agit pas de priver les clients (jeunes ou moins jeunes) d'aliments "exotiques" mais de réduire drastiquement la pollution liée aux nécessaires transports pour importer les aliments pouvant être produits régionalement.

Souhaite développer et demande le renvoi en commission.

Rapport intermédiaire du Conseil d'Etat au Grand Conseil

Le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat en date du 15 novembre 2011 le postulat cité en titre, après y avoir ajouté quelques modifications.

En vue de préparer la réponse à ce postulat, le Service de l'agriculture a lancé à la fin 2011 une étude sur les produits de proximité dans la restauration collective. La sortie du rapport final de cette étude est imminente mais sa publication et la définition d'une stratégie telle que demandée par le postulat doivent être mises en relation avec d'autres interventions parlementaires touchant aussi ce sujet, en particulier le postulat S. Montangero et consorts demandant une mise en valeur de l'inventaire du patrimoine culinaire vaudois, tout récemment accepté et renvoyé au Conseil d'Etat.

Comme cette thématique complexe concerne plusieurs départements, touchant des missions distinctes à divers niveaux de compétence légale, le Conseil d'Etat se propose de répondre conjointement aux deux postulats, en coordination avec la publication de l'étude citée ci-devant. Le Conseil d'Etat a dès lors l'avantage de demander au Grand Conseil de considérer la présente comme un rapport intermédiaire, au sens de l'art. 111 LGC, et de consentir à reporter d'une année le délai de réponse au postulat Ferrari cité en titre.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 31 octobre 2012.

Le président : Le chancelier :

P.-Y. Maillard V. Grandjean